



Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 24 mai 2023, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, GUIGNON, DURAND, MARIN Jean-Hervé, JAMONEAU, VERAN, GOUTARD, DUMAS

Etait absente excusée » : Mme BERTRAND

Etait absente : Mme DE ARAUJO Marie-Sabine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Délib2023-22 – Election des délégués et suppléants pour le collège électoral des élections sénatoriales 2023

A bulletin secret, il élit à la majorité absolue (13 votants : 11 voix pour, 2 blancs) la liste Savigné Horizon 2026 comprenant 3 délégués : Monsieur Hugues BRUN, Madame Adeline TAPHANEL, Monsieur Etienne BRUN et 3 suppléants : Madame Cécile GENNETEAU, Monsieur Denis GUIGNON, Madame Sandrine DURAND.

Delib2023-23 – Installation du dispositif connecté Eboo au stade et décision modificative n° 1

En accord avec le Conseil Départemental et le SDIS d'Indre et Loire, il accepte à l'unanimité (13 votants) l'installation d'un boîtier Eboo au stade, permettant à l'hélicoptère de se poser à tout moment, grâce à l'allumage à distance des stades, en lien avec les services météorologiques. Il approuve à l'unanimité (13 votants) le devis de l'entreprise HIS pour un montant de 3 750.00 € HT, financé à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental. Le coût annuel de la maintenance représente la somme de 300 € HT, à la charge de la commune. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il approuve à l'unanimité (13 votants) la décision modificative n° 01.

Délib2023-24 – Subvention USEP

Vu l'annulation du voyage scolaire à Chambon sur Lac dont la participation communale était fixée à 15 €/nuitée pour 46 enfants, remplacé par une sortie scolaire au Puy du Fou d'une journée, il revoit la subvention à l'USEP. Il attribue à l'unanimité (13 votants) la somme totale de 2 920 € (920 € pour la sortie scolaire d'une journée, représentant 20 € x 46 enfants au lieu de 2 760 € et 2 000 € pour la subvention annuelle).

Délib2023-25 – Subvention FCPS

Compte tenu du projet de regroupement du Lathambillou avec le club de Saint Roch et vu la création d'une nouvelle association de Football à Savigné, nommée FCPS, il décide à l'unanimité (13 votants) de supprimer la subvention attribuée au Lathambillou pour la somme de 300 € et d'attribuer à l'association FCPS la somme totale de 700 € (400 € pour la création + 300 € pour la subvention annuelle). Monsieur GOUTARD, Président de cette nouvelle association, précise qu'une brocante sera organisée dans les rues de Savigné le 10 septembre prochain. Des manèges ou des animations seront proposées par la commune.

Délib2023-26 – Travaux d'exhumation au cimetière

Vu la consultation de trois entreprises pour des travaux d'exhumation au cimetière, il approuve à l'unanimité (13 votants) l'unique devis de l'entreprise CAPTON pour un montant de 8 300.00 € HT.

Délib2023-27 – Création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité, en charge des espaces verts, à temps complet

Vu le départ à la retraite d'un agent au 1^{er} août prochain, il décide à l'unanimité (13 votants) de créer un poste d'adjoint technique non permanent pour un accroissement saisonnier, en charge des espaces verts, à temps complet, d'une durée de six mois prenant effet dès que possible.

Questions diverses :

- **Demande de stockage du Lathan Dû :** il prend connaissance d'une demande d'utilisation du logement annexe du Lathan Dû, en lieu de stockage. La décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.
- **Vente de la boulangerie :** Monsieur le Maire informe avoir rencontré Mr et Mme CAMUS, en présence également de Monsieur MARIN, informant d'une fermeture dans 18 mois et proposant à la commune de vendre les murs au prix de 220 000.00 € ainsi qu'un loyer mensuel du fonds de commerce à 1 €. Un rendez-vous est programmé avec la CCTOVAL le 6 juillet prochain, pour étudier la reprise de ce commerce par tout personne.
- **Distributeur de pizzas :** Monsieur le Maire informe que les Toqués de Pernay ont installé sur terrain privé, un distributeur de pizzas.

**Le Maire,
Hugues BRUN**

**La Secrétaire de Séance,
Cécile GENNETEAU**